



CONSEIL MUNICIPAL Lundi 10 octobre 2022 à 19h00

Date de la convocation :
04 octobre 2022

Date d'affichage :
04 octobre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Nadine SAVIN, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Alizée BRUNET, Nathalie PINTO, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF (arrivée à 19 h 05), Philippe RAVIX, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON, Christophe MOYNE, Muriel MUNCK, Lionel DESFARGES, Sylvie PERMEZEL

Absente excusée : Clémentine BOREL, pouvoir à Didier ALBAN

Absents : Sandrine JOSEPH. Grégory GIRONES

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL

Questions diverses :

Lionel DESFARGES : Signalement de l'état dégradé (affaissement) de la rue du Marry au niveau du numéro 115.=> intervention auprès du conseil départemental compétent pour la couche de roulement

Où en est-on du projet de chemin du lotissement du Montferrand au centre du village ?

Irène CHINOUNE : Présentation de VSDS (Aide et Soins à Domicile de Reyrieux) – les différents pôles d'activités.

Organisation Job Dating le mardi 8 novembre, de 13h30 à 17h, pour découvrir les métiers, échanger avec des professionnels, et déposer sa candidature à la mairie de Miribel.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 05 septembre
- Avenant à la convention concernant la télétransmission des actes de la commune
- Médecine de prévention – convention 2023
- Retrait délibération concernant le reversement à la CCDSV d'une partie de la taxe d'aménagement
- Restaurant scolaire : avenant au contrat établi le 25 juin 2021 pour révision des prix
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Compte rendu des commissions et syndicats.
- Questions diverses – Informations diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil du 05 septembre

Le compte rendu du conseil municipal du lundi 05 septembre est accepté à l'unanimité.

2. Avenant à la convention concernant la télétransmission des actes de la commune

La convention signée en 2019 pour la mise en place de la télétransmission a expiré le 14/09/2022.

Pour le renouvellement de la convention, il convient de prendre une délibération.

La Préfecture a prorogé à titre exceptionnel nos droits de télétransmettre jusqu'au 5 octobre.

M le Maire propose de délibérer pour adhérer à nouveau aux services de télétransmission.

Il est proposé aux membres présents ou représentés du conseil municipal :

- D'approuver la reconduction de la convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer,

Délibération adoptée à l'unanimité (DEL2022-49).

3. Médecine de prévention – convention 2023

Le Centre de Gestion a mis en place un service de médecine depuis 2012.

La commune de Sainte-Euphémie y adhère depuis 2017.

Le décret du 13 avril 2022 a apporté des modifications concernant le fonctionnement du service de médecine qui doit être réactualisée au 1^{er} janvier 2023. Il s'agit des missions du service qui seront assurées par les membres d'une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par un médecin du travail.

Les agents pourront également bénéficier à leur demande d'une visite avec la médecine sans que l'administration ait à en connaître le motif et les conclusions. L'autorité peut également demander au médecin du travail de recevoir un agent. Le coût par agent est de 80 euros à régler seulement quand il y a une visite.

Il est proposé aux membres présents ou représentés du conseil municipal :

- D'approuver la convention réactualisée au 1^{er} janvier 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer

Délibération adoptée à l'unanimité (DEL2022-50).

4. Taxe d'aménagement

Les délibérations prises par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en date du 02 juin 2022 et la commune de Sainte-Euphémie en date du 07 juin 2022 ne sont pas conformes au texte paru en juillet. Cette délibération concerne le reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI. Cela concerne le lotissement artisanal. Il fallait comprendre le reversement d'une part de la taxe d'aménagement sur l'ensemble de la taxe d'aménagement de la commune et non pas uniquement sur la zone d'activité.

En effet, pour donner suite au texte paru en juillet 2022, il apparaît que les modalités d'instauration et de reversement de la taxe d'aménagement tels que prévus par la CCDSV, ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur.

La délibération de la CCDSV a fait l'objet d'un retrait en date du 15 septembre 2022, il y a lieu de faire de même pour la commune.

La CCDSV et les communes renégocieront en fonction de cette nouvelle donne au cours de l'année 2023.

Il est proposé aux membres présents ou représentés du conseil municipal :

- D'approuver le retrait de la délibération n° 37 du 07 juin 2022

Délibération adoptée à l'unanimité (DEL2022-51).

5. Restaurant scolaire – Révision des prix – Septembre 2022

Rappel contrat de fourniture de repas en liaison froide avec la société SHCB.

L'acte d'engagement avec la société SHCB a été signé en juin 2021 pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

En date du 26 juillet 2022, la société SHCB demande l'application d'une hausse tarifaire à compter de septembre 2022. Taux d'augmentation de 9.15 % ce qui porte le repas actuel de 2.52 € H.T. à 2.75 € H.T. Aucune clause de révision n'est stipulée au contrat signé en juin 2021 (CCAP).

Le conseil municipal échange sur les tenants et aboutissants de cette proposition.

Monsieur le Maire explique que l'entreprise a été questionnée à plusieurs reprises pour adapter cet avenant au plus près de la hausse des prix annoncé par l'état. Le contrat nous liant avec SHCB n'est pas conforme juridiquement car il ne contient pas de clause de révision des prix.

Débat du conseil municipal et intervention de M Geniquet sur la conformité de ce contrat qui ne peut être modifié qu'à la demande de l'acheteur et non à la demande du fournisseur.

Intervention de M Fief qui précise que le gaspillage journalier est à prendre en compte. La société SHCB refuse que l'on ne commande pas la même quantité d'entrées, de plats et de desserts pour s'adapter à ce que les enfants consomment réellement. Cela permettrait de diminuer les charges de la société.

Intervention de M le Maire qui précise que le risque de refus de signature de l'avenant est d'avoir une interruption de la livraison des repas et de ce fait d'avoir recours à une autre société qui fournirait des repas plus chers que la société SHCB ; Il est précisé que la qualité des repas n'est pas satisfaisante.

Après débat,

Il est proposé aux membres présents ou représentés du conseil municipal :

- De refuser la signature de l'avenant proposé par la société SHCB,
- De faire une contreproposition à la société SHCB prenant en compte le taux d'inflation du mois de septembre transmis par l'INSEE soit 5.6 % d'augmentation.

Délibération adoptée à l'unanimité (DEL2022-52).

6. Conseiller municipal correspondant incendie et secours

Le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Il est en charge du suivi du Plan Communal de Sauvegarde et un rôle de correspondant incendie et secours. Ce dernier informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

M le Maire propose la candidature de M Emmanuel Geniquet en qualité de correspondant. La désignation s'effectue par arrêté municipal.

Le conseil municipal valide la proposition de M le Maire.

7. Compte rendu des commissions et syndicats

Commission travaux du 13 septembre 2022

Projet d'aménagement cheminement doux, Route de Trévoux.

Ce projet concerne l'aménagement d'un cheminement doux sur environ 460 m de long et sur une largeur variante qui pourrait être entre 2 m et 2 m 50.

L'avant-projet présenté par le cabinet d'étude prévoit la mise en place de murettes pour tenir le tertre et l'abattage d'arbres.

Dossier en cours de travail avec la commission travaux. Prochaine réunion le 27 octobre 2022.

Commission vie locale

Points sur l'action « village Propre », fonctionnement du marché communal, projet en cours d'étude pour un conseil des jeunes, point sur le calendrier des associations.

Un atelier réparation des décorations de Noël, ouvert à tous aura lieu les 5 et 12 novembre.

Les articles pour la gazette d'hiver doivent être reçus avant le 5 novembre.

CCDSV : commission GEMAPI (gestion de milieux aquatiques)

Un point est fait sur l'avancement des travaux de restauration de continuité écologiques.

Pour Sainte Euphémie, les travaux du saut du bois sont terminés, une inauguration aura lieu courant décembre 2022.

En 2023, la restauration de la continuité écologique sera entreprise au pont rue des moulins.

D'ici fin 2022, l'entreprise CELIGEO interviendra pour réaliser l'analyse géotechnique du radier du pont maréchal ;

Zones humides : présentation d'un plan d'action de l'étude stratégique des zones humides.

Réfection du réseau d'assainissement sur la rue du Bady en 2023.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC01) proposeront prochainement aux habitants du territoire deux réunions d'information :

1. Mardi 18 octobre 18h-19h à la salle des fêtes de Villeneuve : « augmentation du coût de l'énergie : quelles solutions ? »
2. Mardi 22 Novembre 18h-19h à la salle des fêtes de Toussieux : « le photovoltaïque : la solution pour une transition énergétique réussie ? »

Ces réunions inscrites dans le cadre du service public pour la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) concernent tous nos administrés et ne nécessitent aucune pré-inscription préalable.

Syndicat des Eaux (SAUR)

Suite à la crise du 14 juillet, Le syndicat des eaux potables s'engage à renforcer les moyens par téléphone. L'un des problèmes vient de ce que les salariés de Véolia ne sont pas restés pour la plupart. Ils connaissaient très bien les endroits stratégiques comme les vannes. SAUR peine à recruter... Les traitements consistent à traiter le fer et le manganèse. Ces métaux donnent la couleur marron et rouge. SAUR a installé deux pompes de secours depuis le 9 septembre. On dispose de 20000 m3 de réservoirs qui correspondent à une journée de réserve.

Sur les 6 millions de m3 d'eau, il y en a 1 million qui disparaît dans la nature : fuites, gens du voyage, et locataires qui ne prennent pas de compteur et chez qui l'eau coule au robinet sans qu'ils soient contrôlés. Pour réparer les fuites, 105 kms sur les 1700 kms seront réparés en 5 ans. Le rendement sur les communes du syndicat est de 75% et de 80% en France. C'est sur Dombes Saône que le rendement est le moins bon.

Pour Sainte-Euphémie, la conduite d'eau potable sera remplacée sur la rue du Bady en 2023.

8. Informations diverses

Vie scolaire

Arrivée de Grégory DAMON en tant que Directeur de l'association Pegase.

Bilan du CLUEDO organisé le 29/09/2022 :

22 équipes participantes. La participation financière de ce jeu était libre, les familles ont été généreuses. Bon retour de leur part, ainsi que des organisateurs. A renouveler.

Appel aux dons :

Un début plutôt satisfaisant. Sur une période de 15 jours, environ une 20ème de dons enregistrés (aux alentours de 2000.00 €) provenant des parents, grands-parents, Saint Euphémien, conseillers municipaux, le sou des écoles. Par ailleurs PEGASE fait un appel aux entreprises de la ZA de Ste Euphémie et de la ZI de Reyrieux.

Commission vie scolaire prévue le 18-10-2022 à 18 h 30

Révision du PLU : le Conseil départemental de l'Ain attribue une subvention de 2131 € pour la révision du PLU.

Prochaines réunions ou manifestations

Centre Communal d'Action Sociale - vendredi 21 octobre (après-midi gaufres)

Centre Communal d'Action Sociale : vendredi 4 novembre (coinche)

Centre Communal d'Action Sociale : vendredi 10 mars 2023 (manifestation des 5 CCAS)

Spectacle à Sainte Euphémie : Un chanteur humoriste imitateur le 10/03/2023

Prochain conseil municipal : **mardi 08 novembre 2022 à 19 h 15** en mairie salle du conseil.

Le Maire

Didier ALBAN

